

# Accessibilité voiries et espaces publics

ASSISTANCE TECHNIQUE - DIAGNOSTIC - AUDIT



## Réussir votre plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics

La loi Handicap du 11 février 2005, renforce considérablement l'accessibilité des personnes à mobilité réduite avec une prise en compte de tous types de handicaps, moteurs et cognitifs.

Les décrets du 11 décembre 2006 précisent les mesures destinées à rendre accessibles les cheminements des établissements publics et à adapter les services de transport pour faciliter la circulation des déplacements des personnes handicapées.

### Qui est concerné ?

Les collectivités locales.

### Quel calendrier ?

- Pour les voiries et aménagements d'espaces publics la mise en place d'un plan doit être effective avant le 23 décembre 2009

### Pour mémoire :

- Les établissements recevant du public doivent devenir accessibles d'ici 2015.

# L'offre Apave

Les équipes d'Apave vous accompagnent à travers des interventions opérationnelles permettant de répondre à vos préoccupations :

**Vous souhaitez évaluer les conditions d'accessibilité aux personnes handicapées de tout ou partie de voiries ou d'espaces publics au regard des textes réglementaires.**

- Analyse préparatoire du territoire en absence du plan d'aménagement des voiries (*Détermination de la zone de diagnostic*)
- Analyse visuelle et instrumentée si nécessaire de la situation actuelle et mise en évidence des défauts et le degré d'obligation d'accessibilité

**Vous souhaitez définir les principes de solutions pour parvenir à l'accessibilité.**

- Proposition d'une solution et des travaux à envisager
- Evaluation des coûts

**Vous souhaitez être assisté dans la réalisation et la conformité des travaux de réhabilitation.**

- Assistance à l'élaboration du plan de mise en accessibilité des voiries

### AUTRES PRESTATIONS :

- *Contrôle Technique de Construction (CTC)*
- *Sécurité et Protection de la Santé (SPS)*
- *Diagnostic et Assistance Technique*
- *Vérification Technique*
- *Haute Qualité Environnementale (HQE)*
- *Assistance à la Maîtrise d'OUvrage (AMO)*

### NOS MÉTIERS :

*Inspection, Bâtiment, Essais-mesures, Formation, Conseil*

Retrouvez vos correspondants sur notre site [www.apave.com](http://www.apave.com)



**Apave Alsacienne**  
et son Centre Technique  
2, rue Thiers - BP 1347  
68056 Mulhouse Cedex  
Tél. : +33 3 89 46 43 11  
Fax : +33 3 89 66 31 76

**Apave Nord-Ouest**  
5, rue de la Johardière  
BP 20289  
44803 Saint-Herblain Cedex  
Tél. : +33 2 40 38 80 00  
Fax : +33 2 40 92 08 52

**Apave Parisienne**  
13-17, rue Salneuve  
75854 Paris Cedex 17  
Tél. : +33 1 40 54 58 00  
Fax : +33 1 40 54 58 88

**Apave Sudeurope**  
ZI avenue Gay Lussac - BP 3  
33370 Artigues-près-  
Bordeaux  
Tél. : +33 5 56 77 27 27  
Fax : +33 5 56 77 27 00

et son Centre Technique  
8, rue Jean-Jacques Vernazza  
ZAC Saumaty-Séon - BP 193  
13322 Marseille Cedex 16  
Tél. : +33 4 96 15 22 60  
Fax : +33 4 96 15 22 61

**Apave Groupe**  
191, rue de Vaugirard  
75738 Paris Cedex 15  
Tél. : +33 1 45 66 99 44  
Fax : +33 1 45 67 90 47